

## Recommandations aux auteurs

**L**e Point Vétérinaire est une revue de formation post-universitaire en médecine et en chirurgie vétérinaires, qui expose des méthodes ou des faits nouveaux, des mises au point destinées à rappeler ou à mettre à jour des connaissances, avec une forme et un fond adaptés au praticien.

Le Point Vétérinaire publie des textes n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication en langue française. Destiné à un large public (praticiens canins, mixtes, ruraux, étudiants vétérinaires, etc.), l'ensemble des textes doit permettre une lecture rapide et une exploitation efficace de l'information, que ce soit dans un objectif d'application immédiate ou de formation, d'initiation ou de spécialisation. Ils constituent un véritable outil pédagogique au service du lecteur.

Les informations diffusées par Le Point Vétérinaire concernent prioritairement les espèces suivantes : **chiens, chats, NAC** (mammifères surtout), **bovins et petits ruminants principalement**. Les textes consacrés à d'autres espèces peuvent éventuellement être acceptés, dans la mesure où ils traitent de sujets concernant directement les praticiens.

Le Point Vétérinaire publie 12 numéros par an dont 2 numéros spéciaux, l'un consacré aux animaux de compagnie, l'autre aux ruminants.

Deux versions sont disponibles : une version "canine pure" destinée aux praticiens canins exclusifs et une version "mixte" pour les praticiens exerçant à la fois en canine et en rurale. Les deux versions sont découpées en 4 parties.

**I. Première séquence : Quoi de neuf.** Elle regroupe des actualités de formation, c'est-à-dire une revue de presse, des nouveautés thérapeutiques ou techniques, de la pathologie comparée, de la législation. Cette partie est multi-espèces (canine et rurale).

- Les rubriques **En bref** (sélection de résumés d'articles parus dans la presse vétérinaire internationale), **Internet** (présentation d'un site de formation vétérinaire) et **Juridique** sont rédigées par des auteurs réguliers en charge de ces rubriques. Néanmoins, nous étudions toute proposition. Un cahier des charges précis est disponible sur demande à la rédaction.
- Les autres articles peuvent faire 1 ou 2 pages (soit 2 500 à 8 000 caractères).

**II. Deuxième séquence : En pratique.** Elle comporte des rendez-vous réguliers pédagogiques ("En 10 étapes", "Quel est votre diagnostic", "3 cas cliniques en questions-réponses", "Thérapeutique") et des articles pratiques ("Cas clinique", "Avis d'experts", "Conduite à tenir", "Pas à pas") sur des sujets en pratique canine qui intéressent à la fois les praticiens canins purs et les mixtes.

- **En 10 étapes**<sup>(1)</sup>. Cette rubrique étudie un domaine spécifique sur une année, dans une série de 10 articles développant une formation étape par étape (par exemple la radiographie). Un quiz d'auto-évaluation permettant de récolter des points de formation supplémentaires est mis en ligne à chaque étape.
- **Quel est votre diagnostic**<sup>(1)</sup> ? Cette rubrique développe sur 2 pages un cas clinique. Sur la première page est exposé le cas d'après 2 photos avec des questions pour le lecteur : quelles sont vos hypothèses diagnostiques ? Quels examens complémentaires réalisez-vous ? etc. Sur la seconde page, les photos sont commentées et le cas discuté.
- **Thérapeutique**<sup>(1)</sup>. Cette rubrique précise les modalités d'utilisation des traitements en pratique : prescription raisonnée, rapport bénéfices/risques de la thérapeutique, etc. Les données sont analysées selon la médecine factuelle afin de vous indiquer quels niveaux de preuve sont disponibles dans chaque cas.
- **3 cas cliniques en questions/réponses**<sup>(1)</sup>. Cette rubrique repose sur le même principe que la rubrique "Quel est votre diagnostic ?", mais 3 cas cliniques sont exposés sur la première page avec une seule photo qui n'est pas commentée sur la seconde page, où sont discutés les trois cas.
- **Les cas cliniques**. Ces articles décrivent un (ou plusieurs) cas dans une première partie, tandis que la seconde expose la discussion (appliquée au cas décrit et qui ne doit pas constituer un "cours de base" à elle seule, mais discuter point par point en comparant les hypothèses avancées et les décisions prises par l'auteur avec la littérature scientifique). Ces articles sont publiés sur 4 pages au maximum (15 000 caractères au maximum avec au minimum 2 photos et, si possible, des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).

- **Les conduites à tenir** diagnostiques et/ou thérapeutiques sont présentées sur 2 à 4 pages (8 000 à 15 000 caractères), sous une forme didactique (au minimum 1 photo et des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).
- **L'avis d'experts** comporte les réponses à une interview sur un sujet de plusieurs vétérinaires reconnus pour leur expertise dans une discipline donnée. Il est commandé par la rédaction à ces experts. Il ne doit pas dépasser 4 pages de la revue, soit 15 000 à 20 000 caractères avec au moins 1 photo.
- **Les fiches** représentent une synthèse sur un point très particulier développé brièvement et de façon très pratique (arbre décisionnel, diagnostic différentiel, tableau comparatif, etc.). Elles représentent 1 ou 2 pages de la revue, soit 4 500 à 8 000 caractères au maximum.
- **Le pas à pas**. Un sujet de chirurgie ou de sémiologie (type "geste de base") est traité grâce à 6 à 9 photographies légendées (titre de la légende de 40 caractères au maximum et texte de la légende de 450 caractères au maximum) avec un texte réduit au minimum (2 500 caractères espaces compris, avec au minimum 6 photos).

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est en général tenue par un rédacteur spécifique. Néanmoins, nous étudions toute proposition. Un cahier des charges précis est disponible sur demande à la rédaction.

### III. Troisième séquence : Dossier

Le dossier est un ensemble de 3 ou 4 articles courts et pratiques de 10 à 14 pages (45 000 à 63 000 caractères espaces compris au maximum pour la totalité du dossier). Il comprend également une présentation de 1 page et une fiche de synthèse de 1 page reprenant les temps forts du dossier, chacune rédigée par la rédaction.

Ces articles abordent un thème de canine (chiens, chats, NAC) utile à tous les praticiens mixtes ou canins, de façon concise, pédagogique et illustrée. La forme la plus adaptée est la conduite à tenir, mais des pas à pas, des fiches ou des cas cliniques peuvent aussi compléter le dossier.

Merci de vous reporter au cahier des charges établi avec le rédacteur qui a pris contact avec vous.

### IV. Quatrième séquence : Cahier expert

Les deux cahiers experts, canin et rural, répondent respectivement aux attentes des praticiens canins purs et mixtes.

#### 1. Cahier expert canin

- **Les analyses d'articles**. Elles comprennent un résumé détaillé et une lecture critique d'un article paru dans la presse internationale. Cette rubrique est en général tenue par un rédacteur spécifique. Néanmoins, nous étudions toute proposition. Un cahier des charges précis est disponible sur demande à la rédaction.
- **Les cas cliniques**. Ces articles décrivent un (ou plusieurs) cas dans une première partie, tandis que la seconde partie expose la discussion (appliquée au cas décrit et qui ne doit pas constituer un "cours de base" à elle seule, mais discuter point par point en comparant les hypothèses avancées et les décisions prises par l'auteur avec la littérature scientifique). Ces articles sont publiés sur 4 ou 5 pages au maximum (15 000 à 20 000 caractères au maximum avec au minimum 2 photos et, si possible, des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).
- **Les cas cliniques spécialisés de 1 page**. Ces articles décrivent de façon très courte (1 page, soit 3 000 caractères au maximum avec obligatoirement 2 photos) un cas, en discutant un seul point.
- **Les articles de synthèse**. Il s'agit d'articles regroupant le maximum de données publiées sur un sujet et dont la longueur est de 2 à 6 pages de la revue (soit 10 000 à 25 000 caractères). Ils sont illustrés par des photos (2 au minimum), des tableaux, des figures (schémas anatomiques et diagnostiques, modélisations, cartes, etc.). Des encadrés sont également vivement souhaités.
- **Les articles originaux** ou **Études** présentent les résultats d'une étude (à plus ou moins grande échelle) non publiée en français. L'article ne doit pas dépasser 4 pages de la revue, soit 15 000 à 20 000 caractères avec au moins 1 photo. Il se présente sous la forme suivante : objectifs, matériel et méthodes, résultats, discussion.
- **Les conduites à tenir** diagnostiques et/ou thérapeutiques sont présentées sur 2 à 4 pages (8 000 à 15 000 caractères), sous une forme didactique (au minimum 1 photo et des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).

- **L'avis d'experts** comporte les réponses à une interview sur un sujet de plusieurs vétérinaires reconnus pour leur expertise dans une discipline donnée. Il est commandé par la rédaction à ces experts. Il ne doit pas dépasser 4 pages de la revue, soit 15 000 à 20 000 caractères avec au moins 1 photo.
- **Les fiches** représentent une synthèse sur un point très particulier développé brièvement et de façon très pratique (arbre décisionnel, diagnostic différentiel, tableau comparatif, etc.). Elles représentent 1 ou 2 pages de la revue, soit 4 500 à 8 000 caractères au maximum.
- **Le pas à pas.** Un sujet de chirurgie ou de sémiologie (type "geste de base") est traité grâce à 6 à 9 photographies légendées (titre de la légende de 40 caractères au maximum et texte de la légende de 450 caractères au maximum) avec un texte réduit au minimum (2 500 caractères espaces compris, avec au minimum 6 photos).

## 2. Cahier expert rural

- **La veille scientifique** présente des données actuelles sur un sujet de recherche principalement, qui ne concerne que les praticiens ruraux et mixtes (à la différence des articles publiés dans la partie "Quoi de neuf" qui sont plus transversaux). L'article fait de 2 à 4 pages (10 000 à 20 000 caractères au maximum) et expose clairement les avancées scientifiques en question.
- **Les cas cliniques individuels.** Ces articles décrivent un (ou plusieurs) cas isolés dans un ou plusieurs élevages dans une première partie, tandis que la seconde partie expose la discussion (appliquée au cas décrit et qui ne doit pas constituer un "cours de base" à elle seule, mais discuter point par point en comparant les hypothèses avancées et les décisions prises par l'auteur avec la littérature scientifique). Ces articles sont publiés sur 4 ou 5 pages au maximum (15 000 à 20 000 caractères au maximum avec au minimum 2 photos et, si possible, des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).
- **Les cas cliniques de médecine de troupeau.** Ces articles décrivent l'approche globale d'un trouble dans un élevage (reproduction, production laitière, parasitisme, locomotion, etc.) dans une première partie, tandis que la seconde partie expose la discussion (appliquée au cas décrit et qui ne doit pas constituer un "cours de base" à elle seule, mais discuter point par point en comparant les hypothèses avancées et les décisions prises par l'auteur avec la littérature scientifique). Ces articles sont publiés sur 4 ou 5 pages au maximum (15 000 à 20 000 caractères au maximum avec au minimum 2 photos et, si possible, des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).

- **Les articles de synthèse.** Il s'agit d'articles regroupant le maximum de données publiées sur un sujet et dont la longueur est de 2 à 6 pages de la revue (soit 10 000 à 25 000 caractères). Ils sont illustrés par des photos (2 au minimum), des tableaux, des figures (schémas anatomiques et diagnostiques, modélisations, cartes, etc.). Des encadrés sont également vivement souhaités.
- **Les articles originaux ou Études** présentent les résultats d'une étude (à plus ou moins grande échelle) non publiée en français. L'article ne doit pas dépasser 4 pages de la revue, soit 15 000 à 20 000 caractères avec au moins 1 photo. Il se présente sous la forme suivante : objectifs, matériel et méthodes, résultats, discussion.
- **Les conduites à tenir** diagnostiques et/ou thérapeutiques sont présentées sur 2 à 4 pages (8 000 à 15 000 caractères), sous une forme didactique (au minimum 1 photo et des tableaux, encadrés, graphiques, arbres décisionnels ou schémas).
- **L'avis d'experts (ou questions/réponses)** comporte les réponses à une interview sur un sujet de plusieurs vétérinaires reconnus pour leur expertise dans une discipline donnée. Il est commandé par la rédaction à ces experts. Il ne doit pas dépasser 4 pages de la revue, soit 15 000 à 20 000 caractères avec au moins 1 photo.
- **Les fiches** représentent une synthèse sur un point très particulier développé brièvement et de façon très pratique (arbre décisionnel, diagnostic différentiel, tableau comparatif, etc.). Elles représentent 1 ou 2 pages de la revue, soit 4 500 à 8 000 caractères au maximum.
- **Le pas à pas.** Un sujet de chirurgie ou de sémiologie (type "geste de base") est traité grâce à 6 à 9 photographies légendées (titre de la légende de 40 caractères au maximum et texte de la légende de 450 caractères au maximum) avec un texte réduit au minimum (2 500 caractères espaces compris, avec au minimum 6 photos).
- **Thérapeutique<sup>(1)</sup>.** Cette rubrique précise les modalités d'utilisation des traitements en pratique : prescription raisonnée, rapport bénéfices/risques de la thérapeutique, etc. Les données sont analysées selon la médecine factuelle afin de vous indiquer quels niveaux de preuve sont disponibles dans chaque cas.
- **3 cas cliniques en questions/réponses<sup>(1)</sup>.** Cette rubrique développe sur 2 pages 3 cas cliniques. Ils sont exposés sur la première page avec une seule photo. Sur la seconde page sont discutés les 3 cas.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est en général tenue par un rédacteur spécifique. Néanmoins, nous étudions toute proposition. Un cahier des charges précis est disponible sur demande à la rédaction.

## L'envoi du manuscrit comprend :

- **Les coordonnées de ou des auteurs :** nom, adresse professionnelle, téléphone professionnel (fixe et portable si possible), télécopie, adresse e-mail.
- **Le texte enregistré sous format Word (.doc)** ou texte seul (.rtf), et transmis soit par cédérom, soit par courrier électronique.
- **Les illustrations** (photos, schémas, etc.) en version numérique. La taille des photos doit être au minimum de 100 x 150 mm avec une résolution minimale de 300 DPI. Elles sont enregistrées dans les formats Jpeg, EPS ou Tiff (de préférence Jpeg ou JPG).
- **Des compléments multimédia sont vivement souhaités** (vidéos, son, photos supplémentaires pour diaporama, documents complémentaires, liens vers d'autres sites). Ils feront l'objet d'une publication *on line* sur notre site [www.wk-vet.fr](http://www.wk-vet.fr). N'hésitez pas à nous contacter pour toute question technique à ce sujet.

Il est possible d'adresser le texte à la rédaction par courriel (**attention, les mails de taille supérieure à 5 Mo ne sont pas reçus et vous n'aurez**

**donc pas d'accusé de réception ni de message d'erreur, pensez à fractionner vos envois**), les photos étant acheminées par cédérom ou grâce à un serveur d'envoi de gros fichiers (de types *you send it*, *drop cloud*, etc. Évitez *free*, car nous ne parvenons pas à télécharger les fichiers). Les illustrations ne doivent pas être incluses dans le texte, ni compressées, sous peine de détériorer leur qualité.

Tous les articles doivent être envoyés à : [redaction-pv@pointveterinaire.com](mailto:redaction-pv@pointveterinaire.com)

Adresse postale :

**Rédaction du Point Vétérinaire**

Case postale 805

WOLTERS KLUWER France

1 rue Eugène-et-Armand-Peugeot

92856 Rueil-Malmaison Cedex

Un accusé de réception est adressé à l'auteur dans les plus brefs délais.

Renseignements auprès d'Asmahane Abdeddaim : 01 76 73 32 05.

## Devenir de l'article

- Il est préférable de consulter au préalable la rédaction lors d'un envoi spontané afin de vérifier qu'un autre article sur le même sujet n'est pas déjà programmé ou en cours de traitement.
- L'auteur s'engage à ne pas soumettre le même article à une autre revue.
- Dès sa réception, chaque article est relu par au moins un membre de la rédaction (voir le document "De la réception à la publication : des étapes simples et codifiées"). S'il correspond aux recommandations, il est ensuite examiné par le comité de lecture. La rédaction se réserve le droit de l'accepter ou de le refuser, de choisir la rubrique et de programmer la date de parution (voir le document **Les différentes étapes de la réception à**

**la publication**). Tout article refusé pour publication peut être envoyé par l'auteur à une autre revue, dès notification de cette décision.

- Les différents avis de lecture font l'objet d'une note de synthèse communiquée à l'auteur, auquel des précisions et des modifications peuvent être demandées. En apportant des justifications, l'auteur peut refuser ces dernières.
- *Le Point Vétérinaire* se réserve le droit de choisir les illustrations, le type de reproduction (en noir et blanc ou en couleur) et leur format. Les diapositives et clichés radiographiques originaux sur papier sont renvoyés à l'auteur après parution de l'article. *Le Point Vétérinaire* déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de dommages sur des illustrations, il est vivement conseillé à l'auteur de conserver les originaux.

- La majorité des articles du *Point Vétérinaire* font l'objet d'un contrat d'édition entre l'auteur (uniquement le premier lorsqu'ils sont plusieurs) et la revue.
- Un tiré à part numérique (pdf) et un exemplaire du numéro de la revue dans lequel est paru l'article sont envoyés gracieusement au premier auteur,

les autres auteurs recevant seulement un exemplaire de la revue. Des tirés à part papier supplémentaires (dans une certaine limite) peuvent être commandés avant la publication, lors du renvoi des corrections. Au-delà de 20 exemplaires, les frais d'impression sont facturés au demandeur.

## Présentation du manuscrit

- **Le titre** (dans lequel l'espèce animale est précisée).
- **Le chapô** de deux phrases expliquant l'intérêt de la lecture de cet article (rédigé par la rédaction).
- **Le résumé** de 800 caractères au maximum (pour les articles des rubriques "Article de synthèse", "Veille scientifique" et "Cas clinique"). Le résumé n'est pas un plan et ne présente pas les principales conclusions, mais expose point par point le contenu de l'article.
- **Les points forts** composés de l'essentiel de l'article à retenir, en 4 ou 5 phrases courtes (pour les articles des rubriques "Article de synthèse", "Veille scientifique" et "Cas clinique").
- **Les étapes essentielles**, pour la rubrique "Conduite à tenir" uniquement : résumé des étapes de l'article de façon télégraphique.
- **Objectifs, matériel et méthodes, résultats**, pour les études et les articles originaux uniquement.
- **L'article proprement dit**.

- La longueur du texte doit correspondre à celle de la rubrique indiquée ci-dessus. Pour mémoire, une page dans une police de type courrier en corps 12 avec un interligne simple contient 2 500 caractères. Vous pouvez compter le nombre de caractères de l'article dans les documents Word grâce à l'onglet outils > statistiques. **Il convient toujours de comptabiliser les caractères espaces compris.**

- Votre texte doit comporter :

- une introduction (qui présente brièvement le plan de l'article) qui ne dépasse pas 1 500 caractères ;
- une conclusion (qui expose les pistes d'avenir), qui ne doit en aucun cas être un résumé de l'article, ni présenter des éléments non abordés dans celui-ci. Aucun encadré, aucun tableau, aucune figure ni aucune photo ne doit être appelé dans la conclusion ;
- éventuellement des encadrés (4 au maximum) qui exposent des éléments majeurs, ou, au contraire, des points de détail ou des techniques. Pourvus d'un titre, ils sont numérotés et appelés dans le texte.

- Toute abréviation utilisée est définie à la première occurrence dans le texte et reprécisée si elle est de nouveau utilisée dans un encadré, un tableau, une photo ou une figure.

- Les noms, les posologies et les modes d'administration des substances actives sont systématiquement précisés. Il convient toujours de signaler s'il s'agit de spécialités humaines ou de spécialités vétérinaires utilisées "hors AMM". Si des produits peu ou pas disponibles en France sont

mentionnés, il est recommandé de spécifier les modalités d'approvisionnement. Les noms commerciaux sont cités entre parenthèses dans le texte (attention à bien indiquer toutes les spécialités disponibles, sauf dans le cas particulier de l'exposé d'un cas clinique où seul le médicament qui a réellement été utilisé est précisé). Les noms de marques et les références des fabricants sont éventuellement signalés en notes.

- Le coût approximatif des produits et du matériel cités est précisé lorsqu'ils ne sont pas d'usage courant.

- **Des illustrations** (figures, tableaux, photos, clichés d'imagerie médicale de bonne qualité) avec :

- leurs légendes descriptives. Les coupes histologiques doivent être accompagnées de schémas très simples, comportant des flèches destinées à guider les lecteurs (si possible également pour les photos et les clichés). Les photos originales sans annotation (vierges) sont obligatoirement fournies ; si des annotations sont nécessaires, elles seront ajoutées par nos infographistes à partir des informations fournies par l'auteur sur les schémas ou des photos non vierges. Les dessins et schémas sont redessinés par un dessinateur scientifique ;

- leur orientation (gauche, droite, haut, bas) afin d'éviter toute erreur à la mise en page. Si un recadrage est souhaité, l'auteur l'indique grâce à un schéma à côté de chaque cliché ;

- les données chiffrées indispensables pour les camemberts, histogrammes et courbes ;

- leur numérotation et leur place dans le texte ;

- leur crédit (origine ou auteur). Attention, les photos fournies doivent vous appartenir ou être libres de droits. Dans le cas contraire, il convient que vous obteniez l'autorisation de reprendre gracieusement ces clichés, sinon nous serons dans l'impossibilité de les publier.

- **La bibliographie** : sélection de 5 (pour un cas clinique ou une analyse d'article) à 30 (pour un article de synthèse) références bibliographiques au maximum (obligatoirement toutes appelées dans le texte) parmi les plus récentes et les plus accessibles aux praticiens. Une liste bibliographique complémentaire (rubrique "En savoir plus" comportant des ouvrages non appelés dans le texte) peut être fournie, qui sera mise en ligne sur notre site [www.wk-vet.fr](http://www.wk-vet.fr).

Dans le texte, les références sont rappelées par leur numéro d'ordre entre crochets : [1], [1, 3, 7], correspondant à la liste située en fin d'article. Toutes les références de la liste doivent correspondre à des références citées dans le texte, et inversement.

## Présentation des références

- **La liste des références est organisée par ordre alphabétique des noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un auteur donné.** Les références sont mentionnées selon les normes internationales de la convention dite "de Vancouver".

- **Pour un article :**

- les noms de tous les auteurs sont suivis des initiales de leurs prénoms suivies d'une virgule, le dernier nom est suivi d'un point (pas d'espace, ni de point entre les initiales). Au-delà de trois auteurs, il est mentionné à la suite du nom et des initiales des prénoms du dernier d'entre eux : "et coll." ;

- le titre de l'article dans sa langue d'origine ;

- le nom de la revue. Les titres des périodiques doivent être abrégés selon les normes de Biosis (*Biosciences Information Service*). Si la revue n'est pas indexée, il convient de donner son nom sans abréviation ;

- l'année, le volume et le numéro de la revue ;

- les première et dernière pages de l'article.

### Exemple :

3. Amara A, Jemli MH, Kilani M et coll. Un cas de dermatite leishmanienne nodulaire chez un chien. *Point Vét.* 2000;31(210):58-60.

- **Pour un ouvrage :**

- les noms des auteurs suivis chacun des initiales de leurs prénoms ;

- le titre complet de l'ouvrage ;

- le numéro de l'édition (à partir de la deuxième), le volume (s'il y en a plusieurs), la ville et le nom de l'éditeur, l'année de parution ;

- le nombre de pages ou les pages exactes à consulter.

### Exemple :

3. Pageat P. Pathologie du comportement du chien. Maisons-Alfort, éd. Point Vét. 1995:367p.

- **Pour un chapitre d'ouvrage :**

- les noms de tous les auteurs suivis chacun des initiales de leurs prénoms ;

- le titre du chapitre et la mention "Dans : " (ou "In : " lorsque l'ouvrage est en anglais) et le titre de l'ouvrage en entier dans sa langue d'origine ;

- le numéro de l'édition (à partir de la deuxième), le volume (s'il y en a plusieurs), la ville et le nom de l'éditeur, l'année de parution ;

- les première et dernière page du chapitre.

### Exemple :

3. Clerc B. Tumeurs de l'œil et des annexes. Dans : *Ophthalmologie vétérinaire*. Maisons-Alfort, éd. Point. Vét. 1997:497-508.